



Ac.Sé Infos

Bulletin d'information et de liaison du
Dispositif national d'accueil et de protection
des victimes de la traite des êtres humains

n°15 – décembre 2008

Sommaire

Un groupe de travail multidisciplinaire pour protéger les victimes de la traite des êtres humains...	page 1
18 octobre 2008 Deuxième journée européenne de lutte contre la traite des êtres humains	page 2
18 octobre 2008 en Bulgarie : un exemple de campagne de sensibilisation.....	page 3
Agenda de l'automne	page 3
Cross-Over : travail social et traite des êtres humains en Bulgarie et en Roumanie.....	page 4
Les mineurs délaissés : un public vulnérable.....	page 5

Protéger les victimes de la traite des êtres humains

Le 2 décembre dernier, Michèle Alliot-Marie, Ministre de l'Intérieur et Rachida Dati, Ministre de la Justice, ont lancé un groupe de travail multidisciplinaire sur la protection et la prise en charge des victimes de la traite des être humains.

Le 2 décembre, près de 70 représentants des ministères, des institutions et des associations étaient présents à la journée de lancement d'un groupe de travail sur la traite des êtres humains. Grande première sur cette thématique, ce rassemblement d'acteurs d'horizons divers a été l'occasion de souligner les nombreux chantiers qui attendent les participants. L'objectif affiché est de définir les contours d'une institution de coordination nationale et surtout de placer la victime au coeur du débat.

La mise en place de ce groupe de travail répond aux exigences énoncées par la convention du Conseil de l'Europe sur la traite des êtres humains, ratifiée par la France en 2008.

ALC et la coordination du dispositif Ac.Sé, ainsi que d'autres associations spécialisées comme le CCEM ou le Bus des Femmes ont participé à la journée de lancement et participeront activement aux futures réunions du groupe de travail. Cet engagement d'ALC au sein du

groupe est un des résultats de la précieuse coopération instaurée depuis un an avec la Délégation aux Victimes du Ministère de l'Intérieur. Les recommandations que vous pourrez lire dans notre communiqué de presse paru à l'occasion de la deuxième journée européenne de lutte contre la traite, le 18 octobre 2008 (p2), sont toutes reprises dans les axes de travail affichés.

Alors que l'on s'apprête à fêter les 60 ans de la déclaration universelle des droits humains, espérons que ce groupe saura relever les défis ambitieux dans lesquels il s'est engagé. A commencer par la mise en œuvre d'une instance de coordination, de droits effectifs à une protection et d'une procédure d'identification des victimes qui ne soit pas limitée à la reconnaissance des témoins dans une procédure judiciaire.

Pour plus d'information sur ce groupe de travail, cf. le site Internet du Ministère de l'Intérieur : http://premier-ministre.gouv.fr/chantiers/securite_854/protoger_les_victimes_traite_61845.html



RETROUVEZ TOUS LES NUMEROS D'AC.SÉ INFOS ET BIEN D'AUTRES INFORMATIONS SUR :

www.acse-alc.org

Dispositif Ac.Sé

N° Indigo 0 825 009 907

0,15 € TTC / MIN

Soutenu et financé par



18 octobre 2008 Deuxième Journée européenne de lutte contre la traite des êtres humains

Communiqué de presse de l'association ALC :

Exploitation sexuelle, par le travail domestique ou le travail forcé : les réalités des victimes de la traite des êtres humains aujourd'hui en France

Souleymane, originaire du Sénégal, a été exploité dans une cave pour le compte d'une boutique de prêt-à-porter pendant plusieurs années. Malgré l'existence d'une procédure judiciaire, Souleymane demeure clandestin.

Lina, originaire des Philippines, a été placée depuis l'âge de 14 ans dans une famille européenne, pour s'occuper seule d'une maison, des repas et des enfants, sans aucune rémunération ni jour de repos. Le père de famille, arrêté puis jugé pour agression sexuelle et maintien d'une personne dans des conditions de travail incompatibles avec la dignité humaine¹, a été condamné à 4 mois avec sursis. Il est sorti libre. Lina elle, attend, toujours une réponse de la préfecture plus d'un an et demi après son dépôt de plainte.

Melissa enfin, a déposé plainte pour proxénétisme et a pu bénéficier dans un premier temps d'un titre de séjour de 6 mois. Elle a participé à une formation et travaille désormais dans un des métiers dits « en tension ». Sa carte n'a pas été renouvelée, la préfecture arguant du fait que ses exploiters n'ont pas été arrêtés. Melissa mise à l'abri dans le cadre du dispositif Ac.Sé, risque de perdre son contrat de travail, son appartement et de se retrouver dans les conditions de précarité qui avaient précédé son recrutement dans ce réseau d'exploitation.

Absence de moyens et de coordination des actions.

Depuis l'adoption de la définition de traite des êtres humains dans le code pénal en 2003², le droit français s'est progressivement modifié pour intégrer les évolutions du droit européen et international en la matière. Ces avancées sont cependant trop souvent oubliées dans la réalité, faute de moyens, de formation et de coordination. S'il existe des procès pour proxénétisme ou travail dans des conditions indignes, il n'y a toujours pas eu de condamnation pour traite des êtres humains en

France³. Les personnes victimes n'ont alors pas accès aux mêmes droits, voire pas accès au droit du tout. Il n'y a aucune centralisation des données concernant les victimes, malgré les 1218 victimes recensées par l'OCRTEH, service de police spécialisée dans la lutte contre les réseaux de proxénétisme.⁴

Ainsi, comme en témoigne l'expérience du dispositif national Ac.Sé qui rassemble plus de 60 associations réparties sur le territoire français, les personnes victimes de traite ont des droits sur le papier qui ne peuvent leur être garantis dans la réalité. Ces personnes prennent le risque de s'exposer, de braver les lois du réseau qui les exploitait et ne trouvent qu'un écho de clandestinité et de précarité en retour.

L'attente est souvent interminable et les risques de se retrouver de nouveau aux prises avec l'exploitation, bien réels.

A l'occasion de la seconde journée européenne de lutte contre la traite des êtres humains du 18 octobre 2008, l'association ALC qui coordonne le dispositif Ac.Sé appelle l'ensemble des autorités à se doter des moyens nécessaires pour s'assurer que les personnes victimes de traite soient protégées. La mise en place d'une agence nationale de prévention et de lutte contre la traite des êtres humains ainsi qu'un Rapporteur National permettrait ainsi de coordonner les actions et de développer une meilleure connaissance, de veiller à ce que l'ensemble des acteurs concernés (notamment les services de police, les services sociaux et la magistrature) soient formés à l'identification des victimes, et enfin de s'assurer que la protection des victimes ne soit pas subordonnée à leur dépôt de plainte ou au succès d'une affaire judiciaire.

³ A la connaissance des associations il n'y aurait eu qu'un procès pour traite des êtres humains concernant une affaire de vente de bébés.

⁴ Chiffres officiels de l'Office national de lutte contre la traite des êtres humains



¹ Article 225-14 du Code pénal

² Loi sur la sécurité intérieure du 18 mars 2003

18 octobre 2008 en Bulgarie Un exemple de campagne de sensibilisation

Partout en Europe, cette journée a été l'occasion de renouveler des messages de prévention et d'insister sur la nécessité d'un effort multidisciplinaire pour mieux assister les victimes.



En Bulgarie, à l'occasion de cette journée, la Commission Nationale de lutte contre la traite des êtres humains en coopération avec des associations comme la Fondation Nadja ont diffusé des petites cartes de sensibilisation pour les personnes

souhaitant partir à l'étranger. Rédigées en bulgare et en anglais, les cartes précisent notamment :

Comment vous pouvez vous protéger ?

- ne donnez à personne vos documents d'identité !
- vérifiez bien l'identité de la personne, de l'entreprise ou de l'université vers laquelle vous allez partir
- avant votre départ, donnez à votre famille et à vos amis :
 - o votre photo et la photocopie de votre passeport ;
 - o le numéro de téléphone et l'adresse à l'étranger
 - o la copie de votre contrat de travail
- prenez avec vous les coordonnées de votre ambassade
- convenez avec votre famille ou avec vos amis d'un signal en cas de danger

Pour plus d'information :

www.antitraffic.government.bg

Agenda de l'automne

- o **Conférences :**
 - o 16/11/08 : *Lutter contre la traite des enfants : que faire dans l'U.E ?* Paris, Secours catholique.
 - o 17/11/08 : Sommet euro-africain sur les migrations : *Des ponts pas des murs*, Montreuil.
 - o 28/11/08 : participation à la Conférence finale du projet ENAT (mise en place d'un réseau européen contre la traite), Venise, Italie.
 - o 2/12/2008 : Réunion de lancement du groupe de travail interministériel sur la traite (p.1)
 - o 8,9/12/08 : Conférence sur la traite des mineurs en Europe, Sofia, Bulgarie, organisée par l'OIM.
- o **Séminaires et formations du dispositif Ac.Sé**
 - o 17,18/11/08 : Séminaire Ac.Sé sur le projet Cross-over (p.4)
 - o 4, 5/12/08 : Formation sur l'identification des victimes de traite des êtres humains organisée à Luxembourg en coordination avec l'association Femmes en détresse.
 - o 8,9/12/08 : Formation à l'identification des victimes de traite organisée à Nantes en coordination avec MdM, ANEF Nantes, CHRS L'Etape, partenaires du dispositif Ac.Sé.
- o **Brèves :**
 - o Mme Gautier, sénatrice a présenté le 16 octobre 2008 **une proposition de loi tendant à lutter contre les nouvelles formes d'esclavage**. Cette proposition s'inspire du modèle italien. Il introduit la définition d'esclavage et de servitude, prévoit que les associations spécialisées dans ce domaine peuvent se constituer partie civile et que le titre de séjour prévu à l'article L316-1 pour les victimes de traite et de proxénétisme s'applique aux personnes victimes de ces infractions.
 - o La coordination Ac.Sé a été sollicitée par service des **Droits des femmes de Catalogne** et une rencontre a eu lieu pour envisager la **transposition du modèle du dispositif Ac.Sé**.

Cross-Over : travail social et traite des êtres humains en Bulgarie et en Roumanie

Le projet Cross-Over, réalisé dans le cadre du programme d'échanges européen et coordonné par l'association ALC, a permis à 20 travailleurs sociaux de structures membres du dispositif national Ac.Sé d'effectuer des voyages d'étude en Roumanie et Bulgarie.

Le projet Cross-Over, réalisé dans le cadre du programme d'échanges européen et coordonné par l'association ALC, a permis à 20 travailleurs sociaux de structures membres du dispositif national Ac.Sé d'effectuer des voyages d'étude en Roumanie et Bulgarie.

Pendant une semaine, les participants ont rencontré des associations spécialisées dans l'accueil des personnes victimes de traite des êtres humains, des associations qui reçoivent des mineurs et d'autres qui font un travail de prévention médico-social auprès de personnes en situation de prostitution. Ils ont rencontré des représentants des institutions nationales, en particulier des Commissions nationales de lutte contre la traite des êtres humains dont sont dotées la Roumanie et la Bulgarie, mais aussi des ambassades de France, des organisations internationales comme l'OIM, des ministères concernés (action sociale, ministère de l'Intérieur), etc.

Les participants ont pu ainsi découvrir ces deux pays, échanger sur les pratiques professionnelles, partager les expériences et les expertises développées dans les trois pays concernés par le projet.

Partis par groupe de deux ou trois, les participants du projet venaient d'associations et de villes différentes. Ce séjour a été aussi l'occasion de resserrer les liens et de prendre le temps d'échanger entre partenaires du dispositif Ac.Sé.

Les participants ont récolté de nombreux éléments au fil de leurs entretiens, tant sur l'organisation légale et institutionnelle de la lutte contre la traite des êtres humains en Roumanie et en Bulgarie, que sur l'accueil des personnes elles-mêmes. Tous s'interrogent sur la difficulté d'agir lorsqu'il n'existe pratiquement pas de financement d'Etat pour les associations roumaines et bulgares. La part de l'accompagnement psychologique chez nos partenaires n'a pas cessé de questionner les



professionnels français, souvent débordés par les tourments des questions administratives et juridiques.

Nombreux ont été ceux qui se sont interrogés sur les représentations sur les communautés roms, la question de la prostitution ou les migrations dans l'Europe des 27. Enfin, le fait même de se retrouver dans un pays que la plupart ne connaissaient pas et de devoir communiquer dans une langue inconnue, a constitué une occasion de repenser ce que l'on prend, parfois, pour acquis ou normal.

Un carnet de route a été publié en fin de projet. C'est la synthèse des réflexions et des données recueillies par l'ensemble des participants. Le carnet de route se veut être non seulement une source d'information, mais aussi un regard sur des pratiques professionnelles, les leurs, mais surtout et avant tout les nôtres. Il doit se lire comme une interrogation des actions que l'on peut mettre en œuvre en matière de traite des êtres humains, une interrogation avec et pour les personnes que nous accompagnons.

Un séminaire final qui s'est déroulé à Paris le 17 novembre a permis de présenter les résultats du projet et les analyses des différents participants.

Ce projet a montré l'importance d'aller au devant des partenaires dans les pays d'origine des victimes de la traite des êtres humains.

Les travailleurs sociaux rencontrés dans les deux pays envisagent de pouvoir déposer des projets similaires pour pouvoir continuer les échanges de pratiques et d'expériences entamés et venir découvrir les associations et les centres d'hébergement du dispositif Ac.Sé en France.

Aujourd'hui, la coordination Ac.Sé envisage de développer d'autres projets d'échanges avec des pays concernés par la traite, en particulier avec le Nigeria, pays d'origine de la majorité des victimes accueillies dans Ac.Sé. Des pistes et des projets à suivre prochainement... (PDM)

Le carnet de route est disponible sur le site du dispositif Ac.Sé www.acse-alc.org ou sur commande par email ou par téléphone auprès de la coordination du dispositif Ac.Sé.

Les mineurs délaissés : un public vulnérable

De nombreuses victimes de la traite des êtres humains, tout comme une large majorité des travailleurs migrants, ont des enfants, qui restent dans leurs pays d'origine. En général ils sont confiés à des proches, parfois sont placés dans des foyers. Souvent, les jeunes femmes payent tous les mois une personne (une voisine par exemple) pour s'occuper d'eux.

Ces enfants⁵, qui grandissent sans la présence d'un ou des deux parents, peuvent devenir un moyen de pression utilisé par les personnes chargées de leur garde, en vue d'obtenir plus d'argent de la part des parents à l'étranger. Ils peuvent également subir des menaces de la part des trafiquants qui les utilisent comme moyen de contrainte vis-à-vis de leurs parents. Les relations mère / enfant peuvent devenir problématiques : sentiment de culpabilité, difficulté à s'en occuper.

Lors des visites d'étude en Bulgarie et en Roumanie effectuées dans le cadre du projet Cross-Over (programme Leonardo da Vinci – voir article page 4), nous avons rencontré des représentants d'associations et d'institutions pour mineurs et nous avons commencé à recueillir des informations sur la situation spécifique des enfants délaissés.

En Bulgarie, la condition de ces enfants commence à être prise en compte au niveau public, même si ils ne sont pas encore officiellement reconnus comme un public à risque.

Selon la Direction de la protection de l'enfance de Rousse, dans cette ville chaque année environ 130 enfants seraient laissés par leurs parents partis travailler à l'étranger.

Ces enfants sont généralement confiés à leurs grands-parents. Cependant, comme il nous a été précisé par des intervenants sociaux d'associations locales, beaucoup de ces enfants sont livrés à eux mêmes, soit parce que les grands-parents ne sont pas en mesure de s'en occuper, soit parce que le droit de garde est fictif et sert à éviter qu'ils soient placés dans des foyers d'accueil.

En effet, lorsque les enfants sont accueillis dans les centres de la protection de l'enfance, les parents, qui souhaitent les récupérer, doivent prouver qu'ils sont en mesure de s'en occuper. Une évaluation de la situation de la famille est menée par les professionnels des ONGs en

charge des mineurs et/ou par les responsables de la Direction de la Protection de l'enfance. Cette procédure est très difficile et il n'est pas rare que les enfants passent d'abord un temps en famille d'accueil avant de rentrer chez leurs parents.

La Roumanie est également confrontée à cette problématique. Depuis quelques années, l'association Alternative Sociale, rencontrée par des partenaires du dispositif AC.Sé, s'occupe essentiellement de mineurs. Cette association constate que le départ des parents n'est pas préparé, ce qui traumatise les enfants qui se retrouvent seuls sans en avoir été au préalable informés. Les écoles remarquent et signalent les troubles psychologiques chez ces enfants. Le signalement peut déclencher une enquête sociale et éventuellement une prise en charge de l'enfant. L'école est très présente et joue un rôle très important dans la protection des enfants, en partenariat avec la police, les juges et les associations.

Compte tenu de cette situation, Alternative Sociale travaille avec les parents qui souhaitent partir travailler à l'étranger pour qu'au minimum ils préparent leur départ. De ce fait, ils essayent de réduire les risques de traumatisme des enfants.

A partir de ces premiers éléments repérés sur place, ainsi que des propos recueillis auprès des jeunes femmes suivies dans le cadre d'Ac.Sé, la coordination du dispositif va mener une étude sur la question. Cette étude aura pour objectif de mieux comprendre la situation de ces enfants, afin de prévenir les situations de traite dont ils pourraient être victimes, de part leur vulnérabilité, et de mieux répondre aux femmes victimes de la traite des êtres humains prises en charge en France, qui auraient des enfants dans leur pays d'origine. (F.M.)

⁵ Étude : « Feed-back – l'évaluation des programmes d'aide et de protection des victimes de la traite des êtres humains du point de vue des victimes elles-mêmes », janvier 2008 - Association ALC – Programme Daphné II

Les 8 et 9 décembre 2008 la deuxième conférence régionale sur le thème des mineurs victimes de traite a été organisée à Sofia par l'Organisation Internationale pour les Migrations en coopération avec l'Ambassade de France.